

UNE COOPÉRATIVE CITOYENNE EST EN TRAIN DE VOIR LE JOUR À AYWAILLE

Achetez votre éolienne

Et si vous achetiez une éolienne? En résumé, c'est ce que propose Ventdange, une association citoyenne de Paradis-Harzé qui compte surfer sur le projet éolien porté par la SPE-Luminus. Le principe?

Pour une part minime, vous devenez membre d'une coopérative qui investit dans la construction du parc éolien. Quelques années plus tard, quand l'investissement de départ est amorti, vous commencez

à toucher votre part des bénéfices. Une bonne manière surtout, estiment les responsables de l'association, de garder la main sur une ressource qui appartient à tous, et non aux seuls financiers...

D'ici quelques années, la commune d'Aywaille pourrait être la première de l'arrondissement de Liège à compter des éoliennes sur son territoire. Deux projets sont en effet à l'étude actuellement, l'un à cheval sur Paradis et Stoumont, l'autre entre Xhoris et Harzé.

Si ce dernier projet a déjà suscité quelques levées de bouclier, à Pa-



"LE VENT EST À TOUT LE MONDE, PAS QU'AUX ENTREPRISES"
Jean-Marie Declercq
RESPONSABLE VENTDANGE

radis, les habitants ont opté pour une réaction plus constructive: investir eux-mêmes pour en retirer quelques bénéfices et garder la main sur "leur" vent!

"Avec quelques personnes, nous avons décidé de créer une Association Citoyenne Locale (ACL), précise Jean-Marie Declercq. Non pas pour lutter contre cette implantation éventuelle d'éoliennes, parce que nous sommes pour les énergies renouvelables, mais pour veiller à ce que les intérêts des citoyens soient sauvegardés."

Comment? En devenant "actionnaires" de ces éoliennes. Une manière de participer aux bénéfices futurs, mais aussi d'éviter que seules les entreprises et les financiers ne décident de l'avenir de l'éolien. "Nous partons du principe que le vent est à tout le monde, poursuit M. Declercq. Et qu'il ne doit donc pas profiter qu'aux financiers. Il doit profiter à tous. Et en investissant nous-mêmes, nous avons aussi notre mot à dire."

Une participation citoyenne que

les promoteurs n'envisageaient pas toujours de gaieté de cœur au départ. Mais aujourd'hui, la donne a changé. La Région wallonne vient en effet d'approuver son "cadre éolien". Un décret devrait suivre pour imposer notamment à ces promoteurs d'ouvrir leur capital aux communes et aux citoyens, si la demande est là.

Mais la demande existait-elle, sachant que le coût de construction d'une éolienne avoisine les quatre millions d'euros?

"En fait, les coopératives ne paient qu'une part minime, souligne M. Declercq. Le reste est financé par un emprunt contracté par la coopérative. En général, les parts sont comprises entre 150 et 250 euros, comme qu'on ne paie qu'une seule fois. Et après quelques années, les dividendes commencent à tomber. Et la rentabilité est tout à fait appréciable. C'est beaucoup plus intéressant en tout cas que de laisser son argent sur un compte épargne."

Aujourd'hui, l'ACL de Paradis

n'est toujours qu'une association de fait. D'ici peu, elle devrait se constituer en coopérative si le projet de parc éolien prend forme, et donc commencer à accueillir des membres officiels. Des membres qui, comme le veut la philosophie de ces coopératives, pourront venir de partout. "Nous comprenons bien que les gens qui habitent en ville n'auront jamais d'éolienne. Or, comme on l'a déjà dit, le vent est à tout le monde, termine M. Declercq. Actuellement, nous comptons déjà une quarantaine de sympathisants et ils viennent d'un peu partout, pas seulement de notre village..."

GEOFFREY WOLFF

À NOTER Intéressés? Envoyez un mail à jmdeclercq@skynet.be pour être tenu au courant de l'avancée du projet.

Deux éoliennes à Paradis pour 2016?

Le projet de Paradis n'est encore qu'à ses balbutiements. Il prévoit deux éoliennes le long de la E25 à Paradis, et trois autres de l'autre côté de l'autoroute, sur le territoire de Stoumont. L'étude d'incidences est maintenant en cours et devrait se terminer en octobre 2012. Viendra ensuite l'étape de la demande de permis d'urbanisme, et éventuellement la mise en chantier du site.

Peu de chance donc de voir une éolienne à Paradis avant 2015 ou 2016. Si le promoteur juge le site assez rentable au terme de toute la procédure.

DES COOPÉRATIVES EXISTENT DÉJÀ AILLEURS

"Le rendement moyen est de 10 %"

Bernard Delville est le président de Rescoop, la Fédération des coopératives et associations citoyennes de production d'énergies renouvelables. Il est aussi un des précurseurs en matière de coopérative active dans l'éolien. Il maîtrise donc bien ce système, qui ne cesse d'évoluer. "Quand nous avons lancé notre coopérative, les gens prenaient des parts à 260 euros que nous plaçons sur un compte bloqué tant qu'il n'y avait pas d'éolienne. Car le risque était que le projet n'aboutisse pas. Nous nous étions donc engagés à rembourser la totalité si c'était le cas." Aujourd'hui, le risque est nettement moindre. Rescoop est devenu un producteur d'électricité à part entière, avec les éoliennes qu'elle a achetées un peu partout pour les coopératives. "Car quand on développe un projet et que ça rate, on

perd facilement 100.000 euros. On doit donc avoir plusieurs fers au feu. Le risque est ainsi réparti sur plusieurs projets. L'idéal serait d'ailleurs que les coopératives en fassent autant. En investissant dans d'autres parcs, elles mutualiseraient aussi leur production." Et amélioreraient ainsi leur rendement, et donc leurs dividendes. Un rendement pourtant déjà fort intéressant, selon M. Delville: "Ça varie d'une année à l'autre, mais on peut compter que sur la durée de vie d'une éolienne, la moyenne est de 10 %. Mais, légalement, on ne peut distribuer que 6 %." D'où l'intérêt du projet actuel de Rescoop: devenir également fournisseur d'énergie. "Les coopérateurs pourraient alors bénéficier d'une ristourne sur leur tarif d'électricité, ce qui serait un avantage supplémentaire." Tout bénéfice donc... « G.W. »

Les chiffres

LA COOPÉRATIVE ÉOLIENNE A LE VENT EN POUPE

500.000 euros

C'est le montant minimum que doit investir une coopérative pour acheter son éolienne. "Mais la solidarité joue, explique Bernard Delville. Les coopératives qui ont des liquidités prêtent de l'argent à leurs petites soeurs, qui le leur rendent quand le projet commence à rapporter. Les coopérateurs ne doivent donc pas amener tout l'argent."

100 millions

Le pays compte actuellement une dizaine de coopératives. Qui ont déjà investi ensemble près de 100 millions d'euros pour développer l'énergie éolienne.

24,99 %

C'est la part max que peuvent réclamer les coopératives, mais aussi les communes, dans les projets éoliens, selon le nouveau cadre wallon.

ENTRETIEN:

Philippe Dodrimont
BOURGMESTRE D'AYWAILLE

"On pourrait aussi être coopérateurs"

Geoffrey Wolff
JOURNALISTE

Philippe Dodrimont, en tant que bourgmestre d'Aywaille, envisage également d'investir dans les projets d'éoliennes annoncés sur le territoire de la commune.

Combien pourriez-vous investir?

Nous sommes en train d'étudier la question. Nous avons notamment pris contact avec une commune allemande, qui a une longueur d'avance. Là-bas, on trouve même des gens qui empruntent pour pouvoir investir dans l'éolien. Mais je ne pense pas que nous aurions les moyens d'acheter une machine, qui vaut quand même plus de trois millions, et ensuite de l'entretenir. Nous pourrions par contre devenir coopérateurs, comme les citoyens, mais pour une part plus importante.

Mais même sans investir, cela peut rapporter à la commune?

En général, la commune perçoit 10.000 euros par an et par machine pour la location du terrain et la même somme en redevance. Mais certains promoteurs de projets, comme



Philippe Dodrimont voudrait investir pour Aywaille. ■ DR

Electrabel par exemple, n'acceptent une éolienne citoyenne qu'à condition de ne payer ni la location ni la redevance. Mais avec le nouveau cadre wallon, il est fort probable que ces conditions ne tiendront plus.

Et si la commune ne peut pas investir?

Nous sommes de toute façon très amateurs de ce projet, car il permettrait d'alimenter plus ou moins 8.500 ménages. Soit l'ensemble de la population d'Aywaille et de Stoumont. Mais si on peut aller plus loin et en retirer en plus quelques bénéfices... «



BIEN PLUS QUE DES SOLDES

-20% -40% -60%

sur de nombreux lots



LICKI
CARRELAGES

10.000 m²
à saisir




La qualité, le choix, le service
De la vente à la pose
CARRELAGES LICKI, c'est le tout en 1!
Devis gratuit

Rue Louis Demeuse, 105 B-4040 Herstal - Tél.: +32 (0)4 264 34 29 - +32 (0) 264 86 30 - Ouvert de 8h à 12h - de 13h à 18h - Samedi de 10h à 17h - www.licki.be